

Concession domaniale pour la mise à disposition du bar-restaurant du « Marandan » à Saint-Romans

Thématique : Economie

Publié le : 22/12/2025

Commune : **Saint-Romans**



Avis d'appel à manifestation d'intérêt

La Commune de Saint-Romans est propriétaire d'un ensemble immobilier à vocation de loisirs et de restauration, situé au sein du domaine communal du « Marandan », d'une superficie globale d'environ 10,5 hectares. Ce domaine comprend notamment un lac aménagé pour la baignade, un étang dédié à la pêche, un camping d'une superficie de 2,7 hectares ainsi que les équipements afférents.

Une procédure de consultation est actuellement engagée en vue de la passation d'une concession de service public ayant pour objet le développement, la promotion et l'exploitation de la base de loisirs et du camping.

Le bar-restaurant mis à disposition comprend :

- un bâtiment principal d'environ 140 m², affecté à l'usage de bar-restaurant, comprenant une cuisine, une réserve, un espace bar, une salle d'une capacité d'environ 50 couverts, des sanitaires intérieurs et extérieurs, ainsi qu'une licence IV ;
- une terrasse extérieure de 100 m² ;
- un kiosque d'environ 11 m², destiné à la vente à emporter ;
- un espace engazonné à l'entrée ;
- un parking à l'arrière du bâtiment.

L'exploitant disposera également, pour sa clientèle, de la mise à disposition du parking communal, situé à proximité.

La Commune de Saint-Romans souhaite mettre cet ensemble à la disposition d'un opérateur privé, par la conclusion d'une concession domaniale, pour une durée de huit (8) ans à compter du 1^{er} mars 2026.

Cette occupation donnera lieu au versement par le concessionnaire d'une redevance d'occupation du domaine public, dans les conditions définies par le contrat de concession.

Le contrat aura pour objet exclusif de permettre l'occupation et l'exploitation des dépendances domaniales concédées, l'opérateur étant chargé d'en assurer l'exploitation conformément à leur destination de bar-restaurant, laquelle devra être strictement maintenue.

Les candidats devront présenter un projet de valorisation des espaces mis à disposition, respectant l'affectation existante. La présente consultation a pour finalité de recueillir des propositions précises relatives aux modalités et conditions d'exploitation des dépendances domaniales concernées. La commune n'entend pas s'immiscer dans la gestion de l'activité, ni dans la définition des aménagements intérieurs projetés.

La procédure est organisée conformément aux dispositions de l'article L. 2122-1-1 du code général de la propriété des personnes publiques, aux termes duquel l'autorité gestionnaire du domaine public organise librement une procédure de sélection préalable garantissant l'impartialité et la transparence, assortie de mesures de publicité permettant aux opérateurs intéressés de se manifester.

Le présent avis constitue un avis d'appel à candidatures. Le dossier de consultation sera communiqué gratuitement à tout candidat qui en fera la demande par courriel à l'adresse suivante : mairie@saint-romans.fr. Les candidats devront remettre concomitamment leur candidature et leur offre. Une visite préalable du site est obligatoire. À l'issue d'une première analyse des candidatures et des offres, une phase de discussions sera engagée avec les candidats ayant obtenu les meilleures évaluations.

Le présent avis est inséré dans les revues « L'hôtellerie Restauration », la revue « Espaces » et publié sur le site internet de la Commune de Saint-Romans et son profil acheteur : <https://marches-securises.fr>

Date limite de remise des candidatures et des offres : 26 janvier 2026 à 12 H 00